

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'aider le député.

[Français]

LA RAISON DE L'UTILISATION D'UN WAGON VÉTUSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, alors que le ministre tente de faire de son mieux, je lui demanderais un autre petit service en passant: on vient de mettre en service dans ma circonscription, et je ne sais pas si c'est pour rire des gens, un vieux wagon de passagers sorti du musée, et qui date de 1900, avec des sièges en bois, et chauffé au moyen d'une énorme fournaise à l'huile. On rit de la région comme il faut! Je croyais que c'était pour économiser l'énergie! Je demande à l'honorable ministre d'étudier ce cas et en même temps d'essayer de communiquer avec M. Robert qu'on appelle aussi «Roberts» et «Robert», c'est le vrai responsable, et de mettre fin à cette folie, car c'est rire des gens!

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES MOTIFS DE LA RETRAITE PRÉMATURÉE DE L'AMIRAL BOYLE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. L'honorable représentant a publié hier un communiqué fort peu instructif concernant la retraite prématurée du vice-amiral Boyle, officier naval supérieur des Forces canadiennes. Peut-il éclairer la Chambre sur les raisons qui ont motivé cette retraite prématurée, compte tenu du fait que l'an dernier l'amiral a reçu à titre de commandeur l'ordre du mérite militaire pour services éminents et exceptionnels au Canada?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Je pense que le communiqué remis à la presse était explicite. Il s'agit de la rotation normale des commandeurs au sein des forces armées, qui se traduit par la nomination d'un nouveau chef d'état-major de la Défense. L'amiral Boyle a servi avec distinction. J'avais espéré qu'il servirait même plus longtemps, mais il a décidé de prendre une retraite prématurée. Je regrette cette décision, mais je sais que le pays et surtout la marine lui seront reconnaissants pour les services éminents qu'il a rendus.

● (1130)

M. McKinnon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nie-t-il que l'on ait prié l'amiral Boyle de remettre sa démission il y a quelques semaines, et que celui-ci ait refusé? Le ministre veut-il dire à la Chambre que l'on a pris à l'insu de l'intéressé des décisions portées à un stade irréversible et qui auraient entraîné la retraite prématurée de cet officier supérieur de la marine?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je réfute absolument l'allégation du député. C'est tout à fait le contraire qui s'est produit: on l'a prié de demeurer à son poste et il a effectivement laissé entendre à l'époque qu'il y demeurerait.

M. McKinnon: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut bien se servir de tous les euphémismes qu'il lui plaira pour essayer de dissimuler le fait

Questions orales

que l'amiral Boyle a été congédié après qu'on lui ait fait une offre qu'il ne pouvait pas accepter.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: N'est-il pas vrai qu'après qu'il eut refusé de remettre sa démission, on lui ait offert un poste où il lui aurait été impossible de participer aux affaires de la marine pour le reste de sa carrière?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, le député soutient toujours que l'on a prié l'amiral de remettre sa démission. L'amiral Boyle a agi de son plein gré, et, en fait, j'espérais bien qu'il accepterait l'autre poste qui serait d'une importance considérable pour l'avenir des forces armées de notre pays.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—DEMANDE D'ENGAGEMENT CONTRE LA TENUE DE NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS AVANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION LYSYK

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Selon un rapport publié aujourd'hui par le gouvernement américain, le Canada devra commencer à négocier officiellement avec les États-Unis la construction d'un pipe-line au plus tard à la mi-août, sinon quelques semaines auparavant, s'il espère avoir son mot à dire dans la décision du gouvernement américain, et le président Carter aura besoin du temps supplémentaire pour respecter la date ultime du 1^{er} septembre qu'il s'est fixée. Le gouvernement est-il prêt à déclarer ouvertement qu'il ne participera à aucune négociation de ce genre tant que la commission Lysyk n'aura pas présenté son rapport? Celle-ci est censée le présenter au plus tard le 1^{er} août. Le ministre pourrait-il confirmer que le Canada ne participera à des négociations avec les États-Unis à ce sujet qu'une fois que la commission aura présenté son rapport?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je suis au courant de ce rapport, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de commencer à négocier avec celui des États-Unis en respectant les délais que celui-ci a fixés. Les deux gouvernements devront évidemment avoir des entretiens de temps à autre à ce sujet, mais les négociations n'auront pas lieu suivant l'horaire proposé.

LE PIPE-LINE DU NORD—LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT AVANT L'APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans doute le premier ministre suppléant reconnaîtra-t-il qu'une mesure législative américaine a fixé la date limite, et qu'une autre mesure législative américaine pourra toujours la modifier. Le premier ministre suppléant pourrait-il confirmer si c'est surtout à cause des délais fixés que le gouvernement refuse de permettre à la Chambre de débattre cette question avant que le gouvernement n'en ait décidé, ou si le gouvernement permettra peut-être à la Chambre de débattre l'ensemble de la question une fois que tous les rapports auront été présentés et avant qu'il n'ait pris une décision?